

Pour une transition énergétique citoyenne !

Sacha Bentolila

Diplômé d'affaires publiques à Sciences Po Aix et de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sacha Bentolila a commencé sa carrière professionnelle comme consultant junior chez Domaines Publics pour ensuite rejoindre le cabinet du Député-maire de Sarcelles. Au cours de son cursus, il a développé un fort intérêt pour les questions européennes et la thématique de l'énergie.

Pour une transition énergétique citoyenne !

Froid en été, doux en hiver, giboulées de mai, soleil de décembre. La météo aurait-elle perdu la tête? Surpris, chamboulé, effrayé, l'être humain peine pourtant à mesurer la gravité de la situation. Mais que faire face à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes ou face au dérèglement climatique ? Moins de croissance, décroissance, vie dans la nature, bien plus qu'une question environnementale, c'est notre modèle de société qui est remis en cause. Le défi est économique, écologique, mais aussi politique et démocratique. La transition énergétique est l'occasion à ne pas manquer pour ramener le citoyen au cœur de la construction européenne.

Le consensus des États membres et de leurs citoyens autour de l'urgence climatique peut permettre de donner un nouveau souffle au projet européen. Encore faut-il que l'Union européenne prenne véritablement conscience du rôle que le citoyen doit jouer dans cette transition !

1. L'énergie : une chance, un défi pour l'Union européenne

À l'origine même de la concrétisation du projet européen, la question de l'énergie a ensuite disparu des débats pour refaire surface à partir du début du XXI^{ème} siècle. La commission Juncker qui prend ses fonctions fin 2014 va placer l'énergie au cœur de la relance du projet européen.

Au lendemain des deux pires conflits de l'Histoire, le Français Robert Schuman, l'Italien Alcide De Gasperi ou encore l'Allemand Konrad Adenauer vont penser l'Europe à partir de l'énergie. Leur souhait, leur objectif, étaient simples : rendre la guerre « non seulement impensable, mais matériellement impossible ». ¹ Poussés par les industriels soucieux de renforcer la sécurité du marché de l'énergie, la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne et les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) vont créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA, en 1951, puis la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Euratom, en 1957. L'enjeu était économique et géostratégique avant d'être environnemental. En 1963, l'idée d'un marché commun de l'énergie apparaît dans les débats européens mais ne débouche sur aucune décision. S'en suit un demi-siècle de pause dans la politique européenne de l'énergie.

La crise ukrainienne de 2011 et l'instabilité grandissante au Moyen-Orient obligent les États membres à remettre à l'ordre du jour la question de l'énergie. Portée à l'origine par Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, l'idée d'une Union de l'énergie est ensuite reprise dans les 10 propositions de l'actuel président de la Commission, Jean-Claude Juncker. La Commission Barroso avait déjà montré la voie en 2008 avec l'adoption du premier paquet énergie-climat. La transition énergétique européenne se poursuit mais à une vitesse moindre à partir de 2014. Le cap est fixé pour 2030 avec un objectif contraignant, baisser de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et deux autres objectifs non contraignants, réduire de 27 % la consommation énergétique et porter à 27 % la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen. Les États membres seraient en passe d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés à l'horizon 2020 par le premier paquet énergie-climat. En 2015, les énergies renouvelables représentaient 17 % du bouquet énergétique européen et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique ont diminué de 20 % sur le continent. ² Tout va bien selon l'Union européenne.

¹ Citation issue de la déclaration Schuman du 9 mai 1950

² Commission européenne, 2ème rapport sur l'état de l'Union de l'énergie, 1er février 2017

En réalité, ce n'est pas le respect des objectifs qu'il faut analyser mais les objectifs eux-mêmes.

Sécurité d'approvisionnement, compétitivité et durabilité sont les trois objectifs que l'Union européenne s'est fixés en matière énergétique. Le problème est qu'en produisant plus de charbon, la Pologne renforce la sécurité de son approvisionnement mais augmente dans le même temps ses émissions de gaz à effet de serre. Cet exemple illustre les contradictions existantes entre des objectifs mis, à tort, au même niveau. Cette absence de clarification masque, en réalité, des divergences importantes entre les États membres. L'énergie demeure une compétence partagée entre les gouvernements nationaux et Bruxelles.³ L'Union européenne fixe les objectifs à atteindre et les États restent, dans la plupart des cas, libres de déterminer leur mix énergétique, c'est-à-dire les moyens pour y parvenir. Avec des Polonais riches en charbon, des Français attachés au nucléaire et des Allemands attirés par les énergies renouvelables, l'Union européenne n'avait-elle d'autres choix que d'opter pour sa traditionnelle solution de compromis.

Une plus grande intégration des politiques énergétiques européennes ne suffira pas pour réussir la transition que nous devons accomplir. Une des conditions du succès réside dans la démocratisation de ces politiques. La transition énergétique européenne, à l'instar de l'Union européenne, sera citoyenne ou ne sera pas.

³ Article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

2. Remettre le citoyen au cœur de la transition énergétique, au cœur de l'Europe

Le système énergétique centralisé développé après 1945 tend à exclure le citoyen des questions énergétiques alors même qu'il est celui qui est le mieux à même de les traiter.

Dès le XIX^{ème} siècle, la plupart des États commencent à adopter un modèle énergétique centralisé fondé sur la production d'énergie à grande échelle. En France par exemple, 58 centrales nucléaires réparties sur 19 sites fournissent 80 % de la production d'électricité consommée sur le territoire. Dans des pays comme la France ou la Pologne, le citoyen reste cantonné au rôle de simple consommateur. Les chocs pétroliers successifs et la raréfaction des énergies fossiles poussent les États membres à dépasser ce modèle concentré sur l'offre. La transition énergétique caractérisée par le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique est également peu compatible avec un système centralisé fondé sur une division stricte entre quelques grands producteurs et le consommateur. Le citoyen doit consommer moins et mieux tout en produisant désormais une partie de l'énergie dont il va avoir besoin. Avec 50 % des capacités de production d'énergie renouvelable détenues par la population, l'Allemagne a bien compris la place que doit occuper le citoyen dans la transition énergétique.

La possibilité de passer d'un modèle centralisé à un modèle décentralisé où le citoyen devient consommateur, producteur, mais également penseur et financeur de la transition énergétique est une chance que l'Union européenne se doit de saisir. Il n'est bien évidemment pas question de demander au citoyen de concevoir l'organisation des réseaux de transport d'électricité. Il s'agit en revanche de lui donner la possibilité de prendre part aux grandes décisions énergétiques de son pays ou de son continent. Accaparée aujourd'hui par un petit groupe d'experts notamment en France ou en Pologne, l'énergie est et doit être une question citoyenne, traitée par les citoyens, pour les citoyens. Bien plus qu'une nécessité démocratique, cette implication citoyenne peut permettre d'accroître l'efficacité des politiques énergétiques menées à l'échelon européen, national ou local. Le citoyen sera, en effet, plus prompt à accepter et appliquer des projets qu'il a lui-même élaborés. La participation des populations aux politiques énergétiques permettra de renforcer la légitimité et l'acceptabilité des décisions prises tout en sensibilisant le citoyen sur la portée de son action.

La démocratisation des politiques énergétiques pourrait également permettre de dépasser la différence de temporalité entre le discours politique et l'action environnementale.

Dictés par l'exigence de résultats immédiats, le discours politique et l'action publique sont en inadéquation avec le temps long de l'action environnementale.

La lutte contre le réchauffement climatique et la démocratie représentative s'opposent d'un point de vue temporel mais également géographique. Contrairement à l'idée d'un territoire limité et connu sur lequel reposent nos systèmes représentatifs, la lutte contre le réchauffement climatique n'a pas de frontière. Une action isolée n'a que peu d'intérêt si notre voisin continue de détruire la planète. Un contrat intergénérationnel et transnational est donc nécessaire. L'accord mondial sur le climat signé à Paris fin 2015 va dans ce sens. Le contrat intergénérationnel lie notre génération à la génération de nos enfants et petits-enfants qui seront les principaux bénéficiaires de nos actions en faveur de l'environnement.

3. À nous de le vouloir !

Consommateur, penseur ou même encore producteur et financeur, le citoyen doit être placé au cœur de la transition énergétique européenne. La transition énergétique est un défi environnemental, économique, mais également démocratique pour l'Union européenne. Pour réussir cette transition, les États membres doivent sortir de leur système énergétique reposant sur l'offre. Un pas dans ce sens a déjà été fait avec l'adoption par la Commission, fin 2016, du paquet « Énergie propre pour tous les Européens » ou avec l'adoption par le Parlement français du projet de loi ratifiant les ordonnances relatives à l'autoconsommation d'électricité et à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. La simplification de la création de production citoyenne et des procédures de rattachement au réseau de distribution peut inciter les citoyens à produire leur propre énergie.⁴ La loi française prévoit notamment l'établissement par la Commission de régulation de l'énergie d'une tarification d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité spécifique pour les consommateurs alimentés par une puissance d'installation inférieure à 100 kilowatts.

Ces mesures sont malheureusement encore insuffisantes. Les idées sont pourtant nombreuses.

⁴ Ordonnance n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité

La création d'une plateforme numérique où citoyens et scientifiques élaborent ensemble les projets énergétiques de demain⁵, le fléchage des financements vers des projets énergétiques citoyens, la mise en place d'un objectif en matière d'autoconsommation sont autant d'idées à approfondir et à mettre en place. Une plateforme de financement participatif, à l'image du *crowdfunding*, spécialisée dans l'énergie, pourrait permettre de favoriser la co-élaboration et le co-financement des projets élaborés dans ce domaine. Sur le modèle du label Transition Écologique et Énergétique pour le Climat (TEEC) attribué aux produits financiers qui investissent dans les éco-secteurs, un label « énergie citoyenne » pourrait également être créé afin d'inciter les investisseurs à s'engager dans les projets liés à l'autoconsommation d'énergie. L'Union européenne pourrait enfin obliger les États membres à mettre en place un objectif contraignant d'autoconsommation d'énergie afin d'inciter les citoyens à devenir leur propre fournisseur. 83 % des ménages européens pourraient être des producteurs d'énergie à l'horizon 2050 selon l'étude de *Committed to the Environment*.⁶

Conscient, sensibilisé, impliqué, le citoyen peut constituer un allié de poids dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ou bien il peut rester un simple consommateur passif, éloigné des réalités.

C'est à nous de choisir !

Think tank européen de gauche, EuroCité se donne pour but de contribuer au développement d'une vision et d'un programme progressistes pour l'Europe, par le biais de publications de qualité et d'évènements fédérateurs. EuroCité se veut un laboratoire du militantisme européen et un incubateur d'idées pluri-national, novateur et dynamique.

⁵ PELLERIN-CARLIN Thomas, « De l'innovation participative pour une transition énergétique européenne compétitive », *Institut Jacques Delors*, juin 2016, p.1

⁶ KAMPMAN Bettina, BLOMMERDE Jaco, AFMAN Maarten, "The potential of energy citizens in the European Union", *Committed to the Environment*, septembre 2016, p. 3